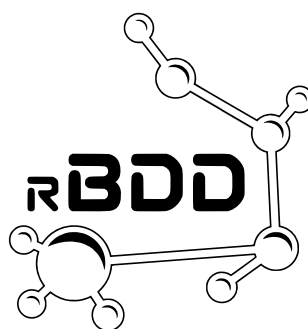




CHARTE DU RESEAU BASES DE DONNEES (rBDD)

Version 0.2 Décembre 2023



Cette charte a pour but de présenter l'objet, les missions et le périmètre du réseau Bases De Données (rBDD), tout en décrivant ses règles de fonctionnement.

Le réseau est accueilli et coordonné par la Plateforme des Réseaux de la Mission pour les Initiatives Transverses et Interdisciplinaires du CNRS (MITI) et répond aux engagements de la « Charte relative aux réseaux de la plateforme des réseaux de la mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires » <https://miti.cnrs.fr/wp-content/uploads/2021/02/Charte-Reseaux-MITI-2021.pdf>

Ce texte permet de préciser les points spécifiques au réseau Bases De Données. Il a été rédigé par le comité de pilotage et peut évoluer au fil du temps.

Article 1 : Objectifs du réseau Bases De Données

Les principales missions du réseau rBDD sont :

- 1- Fédérer les agents dont les missions sont liées aux bases de données en mettant en place un réseau de communication, d'échanges et de projets permettant d'apporter une aide et une dynamique dans tous les domaines techniques nécessaires à la conception, à la réalisation, à l'exploitation ou à l'adaptation optimale des bases de données : veille technologique, entraide technique, prospectives techniques, offres d'emplois, ...
- 2- Mettre en place des groupes de réflexions sur les dictionnaires de données (jeux de métadonnées et thésaurus) qui peuvent être utilisés pour la réalisation des bases de données et les mettre à la disposition de la communauté.
- 3- Harmoniser des actions avec les animateurs des grands projets scientifiques multidisciplinaires dans lesquels une ou plusieurs bases de données jouent un rôle fondamental. Essaimer l'expertise du réseau et interagir de façon ouverte avec toute entité active dans le domaine des bases de données.
- 4- Réaliser des fiches-conseils pour aider à la création d'une base de données et permettre son interopérabilité avec les bases d'une même discipline.
- 5- Proposer et organiser des formations permettant à la communauté de maîtriser les meilleures innovations techniques adaptées au contexte de la recherche.
- 6- Proposer des moyens de publications pour favoriser la visibilité du réseau et produire des recommandations.
- 7- Proposer à tous les intervenants des bases de données (ITA Bases de données, Chercheurs et Enseignants) un guide des bonnes pratiques des bases de données, validé par l'ensemble de la communauté.
- 8- Favoriser la cohésion et les échanges au sein du groupe en proposant périodiquement une réunion regroupant l'ensemble des membres du réseau.

Article 2 : Fonctionnement du réseau rBDD

Les membres

Le public visé concerne principalement les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) (chercheurs, ingénieurs, techniciens, doctorants) de toutes les disciplines qui sont appelées à concevoir, élaborer, mettre en œuvre ou utiliser des bases de données.

Toutes les disciplines scientifiques sont concernées : écologie et environnement, sciences humaines et sociales, sciences de l'univers, sciences de l'information et de leurs interactions, sciences biologiques, chimie, physique, mathématiques...

La demande d'adhésion est gratuite et se fait par inscription à la liste de diffusion **rbdd@services.cnrs.fr** sur le site internet du réseau <https://rbdd.cnrs.fr/inscriptions/>.

Les inscriptions sont soumises à modération, vous pouvez être contacté par le comité de pilotage pour plus d'informations concernant votre inscription.

Chaque adhérent peut échanger et participer aux discussions se faisant sur la liste de diffusion dans le respect des règles de bienséance et de courtoisie. Tout comportement ne respectant pas ces règles peut entraîner une radiation immédiate des listes de diffusion. Le Français y est la langue privilégiée. Les adhérents restent inscrits tant qu'ils n'ont pas émis le souhait de se désinscrire, ou tant que leur adresse mail reste active (les adresses mails sont exclusivement professionnelles).

Le comité de pilotage

Comme tout réseau de la plateforme de la MITI, rBDD est animé par un Comité de Pilotage (Copil). Il a pour rôle et missions d'organiser la vie du réseau, de créer la dynamique au sein de la communauté du réseau et de s'assurer du maintien de celle-ci.

Le comité de pilotage est composé de 8 membres issus du réseau. Ce nombre pourra être amené à être modifié en fonction des évolutions du réseau. Parmi ses membres, le comité de pilotage désigne un bureau, interlocuteur direct de la MITI composé de 3 membres :

- Un coordinateur principal du réseau
- Un correspondant budget
- Un référent formation

Les différentes missions et fonctions d'animation du comité de pilotage sont partagées entre ses membres. Celles-ci sont notamment :

- La coordination principale
- La gestion du budget annuel
- Les actions nationales de formation (ANF)
- Le soutien à des événements de formation (Journées Thématiques)
- La communication par la gestion de la liste de diffusion et du site internet du réseau
- La gestion des groupes de travail

- L'élaboration du projet du réseau (1 fois tous les 4 ans, révisable tous les ans) et sa mise en œuvre
- Interaction avec les autres réseaux de la MITI

Le Copil se réunit par visioconférence une fois par mois. Des assises en présentiel sont organisées au moins une fois par an en présence de l'ensemble des membres du Copil.

La durée du mandat des membres du Copil et du bureau est de 4 ans, renouvelable une seule fois. Il est préférable que le renouvellement soit partiel.

La procédure de renouvellement est la suivante :

- Appel à candidature auprès de l'ensemble de la communauté ou cooptation.
- Les membres souhaitant rejoindre le Copil devront partager les valeurs de la charte et manifester leur implication dans l'animation du réseau.
- Vote au sein du Copil.
- Un transfert de compétence entre les anciens et nouveaux membres est mis en place dans l'année qui suit.

Les membres du CoPil sont chargés de mission auprès de la MITI et disposent s'ils le souhaitent et lorsqu'ils sont agents CNRS d'une décharge de temps de travail de 5% (CoPil) à 10% (bureau) en accord avec leur directeur d'unité.

Article 3 : Communication

Le réseau rBDD met en place et gère des outils d'information et d'échanges :

- Site web : <https://rbdd.cnrs.fr/>
- Liste de diffusion générale ***rbdd@services.cnrs.fr***.
Les échanges sont en lien direct avec les bases de données et peuvent porter sur des sujets techniques, technologiques, scientifiques, d'annonces d'événements, offres d'emplois ou de stages... Cette liste n'est pas destinée à être utilisée à des fins commerciales, les publicités ne sont pas autorisées.
Les messages des inscrits seront directement publiés. Les autres messages seront modérés par des membres du comité de pilotage.
- Liste de diffusion du comité de pilotage ***rbdd-cp@services.cnrs.fr***.
Pour toute demande et contact auprès du comité de pilotage du réseau.
- Chaîne Canal-U : <https://www.canal-u.tv/chaines/rbdd>

Article 4 : Evaluation

rBDD est évalué par la MITI tous les 4 ans. rBDD répond à l'ensemble des sollicitations de la MITI dans le cadre de cette évaluation.